

VILLE DE WATTRELOS

Rapport d'orientations budgétaires pour 2016

Dans une collectivité locale, le débat d'orientations budgétaires est l'engagement de la procédure d'élaboration du budget pour l'année à venir. Il est l'élément de cadrage majeur pour la stratégie financière, la définition des priorités budgétaires, et la politique d'investissement.

Cette année, pour Watrelos reconnaissons que la préparation budgétaire pour 2016 pouvait être plus complexe que d'autres années, car pour choisir ses dépenses il faut connaître ses recettes, or s'agissant des dotations de l'Etat, non seulement l'Etat continue de faire participer les collectivités locales au redressement des finances publiques (et donc réduit les dotations), mais le Gouvernement avait initialement intégré une réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement (notre principale ressource) au Projet de Loi de Finances pour 2016 devant s'appliquer au 1^{er} janvier 2016. C'est d'ailleurs compte tenu de cette relative incertitude que la ville a décidé de décaler de quelques semaines la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires, et partant, le vote du Budget 2016.

Le report de l'application de la réforme à 2017, après que les mois qui viennent aient été utilisés pour réaliser maintes simulations, rompt l'incertitude de l'horizon.

En effet, dès lors, ce sont les tendances antérieures qui se poursuivent en 2016 : comme en 2015 un contexte global de réduction des dotations d'Etat de 3,67 Mds d'euros, mais un soutien de la péréquation horizontale (DSU + 180 M€) et verticale (FPIC + 220 M€).

En 2015, avec les efforts qu'a su proposer le Budget 2015, Watrelos est parvenue à parfaitement adapter ses dépenses à ses ressources, et maintient une bonne assise financière.

Pour 2016, dans un niveau élevé de contraintes, la prudence et la rigueur l'emportent sur toute autre considération. Ainsi, en poursuivant le cheminement du programme municipal, la construction du Budget 2016 se fera selon 5 lignes de conduite :

- > Redresser l'autofinancement
- > Pas d'augmentation de la fiscalité locale, ni des tarifs municipaux
- > Stabilité du stock de dette
- > Donc poursuite des efforts d'économies
- > Un investissement limité

I - Le rebond de la croissance mondiale est freiné

En cette année 2015, l'économie mondiale est freinée par le ralentissement de la Chine, et celui de plusieurs pays émergents. Malgré cet aléa, les pays industrialisés voient leur croissance graduellement confortée. Depuis 2012, la croissance mondiale se cristallise donc autour de 3,2~3,3%. Les raisons seraient en grande partie structurelles, reflétant une baisse durable de la productivité. La croissance mondiale est espérée à 3,8 % en 2016.

A - Les performances des différentes économies restent disparates

En Chine l'investissement s'essouffle, particulièrement dans l'immobilier, et les exportations ont considérablement diminué. De 7,4 % en 2014, la croissance ralentirait à 6,8 % en 2015 et à 6,6 % en 2016. Cette décélération entraîne le monde émergent : le Brésil (-3%) et la Russie (-4%) sont même en récession. Seule l'économie de l'Inde reste robuste avec un taux de croissance qui ne cesse de croître, de 5,1 % en 2012 à 7,5 % attendus en 2015 et 8 % en 2016. Ce fléchissement des émergents impacte cependant le commerce mondial.

Aux États-Unis, la reprise poursuit sa consolidation, malgré la hausse du dollar et la faiblesse de la demande externe qui limitent la reprise des exportations. La consommation interne reste soutenue, encouragée par l'amélioration du marché du travail et la baisse des prix de l'énergie. De 2,4 % en 2014, le PIB passerait à 2,5 % en 2015 et 2,8 % en 2016.

Après une année de récession, le Japon se redresse lentement, impacté par le ralentissement des économies asiatiques et une demande interne atone, conséquence de la baisse des salaires et de la perte de confiance des ménages. La faiblesse de l'activité économique limiterait la croissance du PIB à 0,8 % en 2015, qui pourrait passer à 1,5 % en 2016 sous l'effet de nouvelles mesures de relance.

B - La zone euro bénéficie d'une embellie conjoncturelle

Dans la zone euro c'est la demande intérieure qui tire la reprise. Depuis quelques mois, le commerce intra-zone gagne en vigueur et le commerce hors zone euro reste assez dynamique malgré le ralentissement des émergents et la contraction du commerce mondial. Ce contexte est favorisé par la faiblesse des prix du pétrole, la hausse du dollar et des taux de crédit historiquement bas. L'activité s'accélérait passerait de 0,9 % en 2014 à 1,3 % en 2015 puis à 1,6 % en 2016.

Plus en détail, l'amélioration est contrastée. Certains pays sont en nette accélération comme l'Espagne et l'Irlande (après avoir connu, il est vrai, des années de nette récession) alors que d'autres avancent plus graduellement comme l'Allemagne, l'Italie et la France. Globalement le rythme de croissance des principaux pays serait relativement homogène indiquant que la reprise se diffuse peu à peu dans toute la zone euro.

En Allemagne le fait marquant est le retour au plein emploi. Le pays se démarque nettement de ses partenaires de la zone euro avec un taux de chômage à son plus bas historique. L'activité est soutenue tant par la consommation des ménages que par les exportations qui ont atteint un niveau record au premier semestre 2015. La croissance du PIB se maintiendrait à 1,6 % en 2015 pour passer à 1,8 % en 2016.

Après trois années de récession, l'Italie a enfin repris le chemin de la croissance, mais les perspectives sont ternes car la productivité et la compétitivité restent faibles et l'endettement public restreint les marges de manœuvre pour soutenir la demande.

Deux aléas demeurent enfin et peuvent perturber les perspectives de croissance de la zone euro : la crise grecque et le devenir de sa dette ; l'incidence sur la croissance de l'intégration de réfugiés qui va pallier la défaillance de certains pays à déficit démographique.

C - En France, la croissance s'affirme

En France, la reprise est en effet clairement engagée. Si la stagnation du PIB au second trimestre a pu paraître un trou d'air, il est incontestable que la croissance du 1^{er} trimestre (+ 0,7 %) était prometteuse, et le 3^{ème} trimestre (+ 0,3 %, comme en Allemagne) installe la croissance de l'année sur une trajectoire de + 1,1 % (supérieure à la prévision gouvernementale initiale de + 1,0 %), car la demande demeure haussière avec notamment la baisse du prix du pétrole, et la dépréciation de l'euro.

Il est vrai que nombre de « fondamentaux » économiques sont positifs et bien orientés. Le pouvoir d'achat accélère (+ 1,5 %) en 2015, et, avant les attentats du 13 novembre, la confiance des ménages s'affichait à son plus haut niveau depuis 2007, ce qui soutient la consommation.

De même, les marges des entreprises se redressent nettement (+ 2 points en un an), et le climat des affaires est au plus haut depuis 4 ans, ce qui sous-tend une réanimation de l'investissement des entreprises (au moins + 1 % en 2015).

Conséquence de la politique de restauration de la compétitivité, les exportations françaises sont très dynamiques (+ 6 % en 2015), et le déficit commercial se résorbe significativement (- 40,3 Mds € en 2016, contre - 57,6 Mds € en 2014, et - 72 Mds € en 2012).

Tout cela a des incidences favorables sur l'emploi : + 60 000 créations nettes d'emploi sont escomptées sur 2015 (alors que la baisse avait été de - 63 000 en 2014).

Pour 2016, les prévisions gouvernementales tablent sur une croissance de 1,5 %.

II – La Loi de Finances pour 2016 : concilier croissance et baisse des déficits

A Soutenir la croissance, par la baisse des impôts

C'est en effet la ligne de force de la Loi de Finances pour 2016 : soutenir l'investissement, retour de la croissance, et pour cela conforter les ressources des entreprises et des ménages.

S'agissant ainsi des entreprises, clé de la compétitivité, le Crédit d'Impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) arrive à maturité en 2016 (18,5 Mds €), et la deuxième étape du Pacte de Responsabilité (13,5 Mds €) est inscrite dans la Loi de Financement de la Sécurité Sociale (allègements de cotisations jusqu'à 3,5 Smic au 1^{er} avril, fin de la contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés, deuxième étape de suppression de la (3S). A ces mesures s'ajoutent évidemment celles reprises spécifiquement pour

l'investissement (sur amortissement exceptionnel) et pour les TPE/PME (1 Md€). L'objectif est de réanimer plus nettement l'investissement des entreprises (à + 0,7 % au 3^{ème} trimestre il reste fragile).

S'agissant des ménages, la mesure phare de la Loi de Finances 2016 est bien entendu la baisse de l'impôt sur le revenu des ménages aux revenus modestes et moyens, et l'indexation du barème (2,1 Mds €, qui s'ajoute à la baisse de 3 Mds € en 2015), ainsi que la prorogation du crédit d'impôt pour la transition énergétique (1,4 Md€ en 2017).

Au total, les prélèvements obligatoires (ménages et entreprises) baissent : ils seront de 44,5 % en 2016 (contre 44,9 % en 2014).

Enfin, s'agissant de l'investissement des collectivités locales, la Loi de Finances crée un fonds de soutien d'1 Md€ (150 M€ de crédits de paiement en 2016).

B – Réduire les déficits et stabiliser la dette

Le déficit public poursuit sa dégrèvement. En 2011, il atteignait 5,1 % du PIB (7,2 % en 2009). En 2014, il a été ramené à 3,9 % du PIB : ainsi il aura reculé de 1,2 point de PIB sur l'ensemble des exercices 2012, 2013 et 2014. En 2015, il sera de -3,8 %, et de -3,3 % en 2016, avant les mesures exceptionnelles de renforcement de la sécurité annoncées par le Président de la République.

Fait majeur, qui découle de la réduction du déficit mais aussi des bas taux d'intérêt, la dette publique en conséquence se stabilise, enfin, à 96,5 % du PIB. Après avoir progressé de 25 points de PIB (elle est passée de 64,4 % à 89,6 %) de 2007 à 2012, la dynamique de la dette paraît enrayée.

Mais pour y parvenir, il aura fallu contenir la dépense publique : elle augmentera de + 1,0 % en 2015, et de + 1,3 % en 2016 (ce qui contraste positivement avec une croissance de + 3,2 % en moyenne de 2007 à 2012).

C – La contribution au redressement des comptes publics des collectivités locales

Pour atteindre les objectifs de redressement des comptes publics, la Loi de Finances pour 2016 poursuit la maîtrise des dépenses, et l'effet d'économies (50 Mds €) de la Loi de programmation des finances publiques.

Après un effort d'économies de 18,6 Mds € en 2015, ce sont 16 Mds € d'économies qui sont mis en œuvre en 2016, dont 3,5 Mds € pour les collectivités locales. Ainsi, les concours financiers de l'Etat aux collectivités s'établiront à 50,1 Mds € (au lieu de 53,6 Mds € pour le bloc communal (communes et EPCI), 1,15 Mds pour les départements et 451 M€ pour les régions).

Cette baisse des dotations de l'Etat affecte essentiellement la Dotation Globale de Fonctionnement, et donc la Dotation Forfaitaire. A l'inverse, comme en 2015, le Gouvernement a choisi de continuer à faire progresser la péréquation. Ainsi la péréquation verticale augmente de + 180 M€ (DSU), et la péréquation horizontale de + 220 M€ (FPIC). Ces deux péréquations impactent directement et favorablement, les dotations de la commune de Wattrelos

D – Initialement prévue, la réforme de la DGF est reportée au 1^{er} janvier 2017

Alors que la dotation globale de fonctionnement représente la principale dotation de l'Etat aux collectivités (36,6 Md€ en 2015), sa structure actuelle ainsi que ses modalités de répartition concentre les critiques :

- les montants par habitants de DGF sont très variables au sein du bloc communal. Ainsi pour les communes, la DGF variait en 2014 de 0 € à 4 839 € par habitant, l'écart type étant de 86 €, sachant que les écarts de dotation se retrouvent également au sein de chaque strate démographique ;
- surtout, ces écarts de dotation par habitant ne sont pas justifiés par des écarts de richesses et charges. En effet, une partie non négligeable des composantes de la DGF du bloc communal ne fait que reconduire des écarts de dotations historiques qui ne correspondent plus aujourd'hui à la réalité financière et physique des collectivités territoriales.

Le Gouvernement prenant acte de ce constat avait donc décidé de mettre en œuvre dès le PLF pour 2016 une réforme d'architecture de la DGF du bloc communal, avec un double objectif : réduire les écarts injustifiés de dotation forfaitaire par habitant au sein de chaque strate : introduire des critères plus adaptés à la réalité des charges des communes.

Ainsi, la dotation forfaitaire rénovée des communes comprendrait trois composantes :

- une dotation de base calculée pour chaque commune en fonction d'un montant unitaire par habitant, identique pour toutes les communes fixé à 75,72 euros ;
- une dotation pour charges de ruralité sur la base de la densité démographique des communes, avec un montant moyen de 20 euros par habitant ;
- une dotation pour charges de centralité, appréciée au niveau local (EPCI et ensemble de ses communes membres).

Autre partie de la réforme : les dotations de péréquation des communes sont profondément rénovées, avec la suppression de la dotation nationale de péréquation (DNP), dont les montants sont redistribués au profit des dotations de solidarité urbaine (DSU) et rurale (DSR), lesquelles font par ailleurs l'objet d'un ciblage plus précis.

Pour autant, cette réforme se construit à moyens constants, de sorte que la première de ses conséquences étant d'être redistributrice, les pertes des uns étant les gains des autres, elle n'a pas manqué de faire s'exprimer ceux qui y perdaient. Pour prendre le temps des simulations nécessaires, et de la réflexion, si la réforme (article 58 du PLF 2016) a finalement été votée en l'état, son application a été reportée au 1^{er} janvier 2017, étant entendu que, sur la base des analyses qui seront menées au 1^{er} semestre, le texte de la loi sera modifié lors d'une Loi de Finances Rectificative à venir.

III - En 2016, les recettes de Wattrelos évolueront faiblement à la baisse

Le Projet de Loi de Finances pour 2016, reconduisant les mêmes dispositions pour les collectivités que celui de 2015, les recettes de la ville seront quasiment stables. Il en sera ainsi du montant de la dotation nationale de péréquation, de la progression de la DSU et du FPIC, du montant de la dotation de garantie de reversement des fonds départementaux de taxe professionnelle (650 000 euros pour Wattrelos).

A - La contribution au redressement des finances publiques sera compensée par les péréquations horizontale et verticale

1 - La dotation forfaitaire, qui supporte la contribution, baisse comme en 2015

Pour ce qui est de la contribution au redressement des finances publiques, elle s'applique à la dotation forfaitaire. En 2016, elle devrait être proche de son niveau de 2015, soit de l'ordre de 975 000 euros.

Dotation forfaitaire

2013	2014	2015	2016
11 247 104	10 844 129	9 878 994	8 903 994
	- 402 975	- 965 135	- 975 000

2 - La DSU évoluera comme en 2015.

La progression de l'enveloppe de la DSU reste la même, puisque le Gouvernement a ajouté 180 M€ d'enveloppe financière (comme en 2015), et a conservé le classement en « DSU-cible ».

Dotation de solidarité urbaine

2013	2014	2015	2016
4 922 113	5 211 208	6 103 001	6 994 794
	+ 289 095	+ 891 793	+ 891 793

3 – La DNP serait gelée.

Dans le projet de réforme de la DGF, la DNP était supprimée pour être intégrée à l'enveloppe de DSU, son montant restant gelé. On peut raisonnablement conserver cette hypothèse dans nos prévisions.

Dotation nationale de péréquation

2013	2014	2015	2016
1 156 541	1 052 426	1 124 854	1 124 854
	- 128 504	+ 104 115	+ 0

4 - La dotation globale de fonctionnement baisserait donc de 0,5% en 2016.

La DGF est l'addition de la dotation forfaitaire, de la DSU et de la DNP. En net, elle serait en légère diminution pour la troisième année consécutive, et matérialise la contribution de Wattlelos au redressement des finances publiques à la hauteur de ses moyens réels.

Dotation Globale de Fonctionnement

2013	2014	2015	2016
17 325 758	17 107 763	17 106 849	17 023 642
	- 217 995	- 914	- 83 207

5 - La péréquation horizontale compensera par ailleurs la perte de DGF

Instrument de péréquation horizontale entre communes riches et communes pauvres, le FPIC suivra quasi la même progression qu'en 2015. Il va donc compenser et même au-delà la perte prévisible de DGF.

FPIC

2013	2014	2015	2016
292 098	444 710	575 980	707 250
	+ 152 612	+ 131 270	+ 131 270

6 – Mais, variables d'ajustement, les compensations d'exonérations fiscales demeurent évidemment orientées à la baisse.

Chaque année depuis 2002, les compensations d'exonérations fiscales servent de variables d'ajustement compensant, pour que les dotations de l'Etat restent dans « l'enveloppe normée », la progression de la DSU. Le PLF prévoit un taux de minoration de 5,4%, ce qui ne signifie pas que les compensations baissent de ce niveau, car elles sont d'abord calculées selon les règles propres à chacune. À Wattrelos depuis plusieurs années, quel que soit le taux de minoration, la baisse des compensations s'accélère. Après -11,2 % en 2013, puis -13,5 % en 2014, puis -17 % en 2015, en toute logique on pourrait s'attendre à une baisse de - 20 % en 2016. On retiendra prudemment cette hypothèse.

Compensations d'exonérations fiscales

2013	2014	2015	2016
2 052 050	1 775 451	1 473 070	1 178 456
- 259 839 (- 11,2%)	- 276 599 (-13,5%)	- 302 381 (-17%)	- 294 614 (-20%)

Ce sont donc ces compensations d'exonérations fiscales qui feront, au final, baisser les dotations de l'Etat à Wattrelos.

Au total, les dotations de l'Etat pourraient donc baisser environ de 245 000 euros.

B – Mais la progression des recettes fiscales ne compensera pas la baisse des dotations de l'Etat

1 - Les contributions directes évolueront comme l'inflation prévisionnelle.

La majorité municipale a fait le choix d'inscrire dans le marbre de ce mandat de ne pas augmenter les taux d'imposition. Ce credo sera à nouveau tenu en 2016, et la seule variation des recettes de contributions directes s'inscrira donc dans la limite de la revalorisation des bases locatives, normalement adossée à l'inflation prévisionnelle, et donc estimée à 1% (comme l'a décidé la Loi de Finances pour 2016).

Contributions directes

2013	2014	2015	2016
17 783 380	17 919 931	18 004 609	18 184 609
	+ 136 551	+ 84 678	(+1%) + 180 000

2 - Les dotations de compensation de la Métropole Européenne de Lille resteraient inchangées après l'application de la Loi MAPTAM.

La Ville perçoit deux dotations de la MEL : une attribution de compensation figée depuis le passage en Taxe Professionnelle Unique ; et une dotation de solidarité qui évolue avec les recettes de gestion du budget général et du budget annexe Transport de la MEL.

L'attribution de compensation a subi un ajustement à la baisse en 2015 (-70 893 euros), conséquence de la Loi MAPTAM, suite au transfert de compétences vers la MEL, essentiellement la compétence "promotion du tourisme", intégralement compensée par une baisse équivalente des dépenses. L'opération est donc neutre pour le budget communal.

La dotation de solidarité, en revanche, ne variera que de + 0,2 %.

Dotations de compensation de la M.E.L.

	2013	2014	2015	2016
Attribution de compensation	7 027 924	7 033 057	6 962 164	6 962 164
Dotation de solidarité	973 375	953 343	940 254	945 339
Total variation	8 001 299	7 986 400 - 14 899	7 902 418 - 83 982	7 902 418 + 5.085

3 - Les droits de mutation à titre onéreux demeurent une réelle inconnue.

Les droits de mutation liés au dynamisme du marché immobilier ne s'évaluent pas mais se pronostiquent. Si en 2011, ils étaient de 905 410 euros, ils ont été de 696 173 en 2014. A fin septembre 2015, les recettes sont en diminution de 10 000 euros par rapport à l'année précédente, ce qui ne veut rien dire sur la suite sinon que 2015 sera en relative constance avec 2014, avec une recette proche, peu ou prou, de 700 000 euros. Le budget 2016 pourrait raisonnablement conserver cette hypothèse.

Les recettes fiscales progresseraient donc de la seule revalorisation des bases locatives soit +180 000 euros

Pour Wattrelos, la réduction des baisses des dotations de l'Etat est limitée, heureusement compensée en grande partie par la péréquation. Entre baisse limitée des dotations de l'Etat et légère progression des produits fiscaux, les recettes du budget 2016 seraient en baisse globale de 65 000 euros.

IV – S’agissant du contexte économique et social, Watrelos connaît une accalmie

En cette fin d'année 2015, les données sociales restent stables et l'activité économique ainsi que le secteur de la construction s'affirment.

A - La stabilité des statistiques watrelosiennes de l'emploi s'inscrit dans la dynamique du développement économique

Dans son bulletin de septembre sur la demande d'**emploi** au 30 juin 2015, le Comité de Bassin d'Emploi relève une hausse en un an de 3,6% des demandeurs d'emploi de catégorie A dans l'arrondissement de Lille, le territoire roubaisien affichant une progression de 3,3%.

A Watrelos, le chiffre reste stable (- 0,1%) avec 3 030 demandeurs (3 033 au 30 juin 2014). Dans le détail, le chômage des jeunes continue à se replier (- 4,8%). Sur le front de l'emploi, la stabilité prévaut donc.

Le taux de chômage de la zone d'emploi de Roubaix-Tourcoing reste élevé à 14,6%, contre 12,2% dans l'arrondissement de Lille, 12,9% dans la région NPDC, et 10% en France.

Au plan **économique**, la Ville conserve son dynamisme avec 99 entreprises, 273 commerçants et 367 artisans. Les créations sont à nouveau supérieures aux radiations.

Sur nos parcs d'activités :

1°) Au parc du Beck 24 entreprises sont installées et tous les lots sont à présent commercialisés. Les dernières à s'installer seront : *JADE* (tous travaux d'accès difficile), *Métal Passion* (escaliers, portails, mobiliers métalliques) et *Colmant Coated Fabrics* (tissus enduits pour réservoirs embarqués de voitures, d'avions, de bateaux, feuilles en caoutchouc ou polymères pour l'univers du nautisme, barrages anti-pollution ou anti-inondations gonflables).

2°) Au parc de l'Avelin où 6 entreprises sont déjà installées, il ne reste plus qu'une parcelle de libre.

3°) A la Martinoire, le plus ancien parc de la ville, *La Redoute* qui occupe plus de 20 hectares s'apprête à déménager dans les anciens locaux de *DSV Solutions*, à l'immédiate proximité. Au 1^{er} janvier 2017, la Redoute laissera ainsi une future friche industrielle, qui comportera des démolitions de bâtiments ce qui impactera directement nos produits fiscaux et particulièrement la taxe foncière. Dans cette zone, l'entreprise *Nord Toitures* (travaux de couverture par éléments) annonce son installation future après avoir obtenu son permis de construire en mars ; l'entreprise partagera le site avec *Flandres Désamiantage*.

4°) Au Winhoute, *MBC* (Maton Bâtiments Constructions), entreprise générale de bâtiment (rénovation et construction de bâtiments, construction de logements), construit actuellement deux bâtiments (bureaux + entrepôt) sur une parcelle de 10 000 m².

Sur la zone commerciale des Couteaux, la brutale fermeture du magasin *Match* a laissé un vide dans le quartier, et a compliqué le projet de redynamisation globale voulu par la ville. Mais depuis le rachat de la friche *Match* par l'enseigne *Lidl*, c'est une nouvelle perspective qui s'ouvre, et qui va constituer (avec la rénovation urbaine qui va se faire sur les bâtiments et logements de l'autre côté du boulevard) non seulement une cohérence forte

(logement/commerce) du projet porté par la ville auprès de l'ANRU, mais aussi un levier important pour améliorer la vie quotidienne des habitants du quartier.

Au Sapin Vert, la première Maison de santé de Wattrelos va s'ériger en 2016. Pour rappel, il s'agit d'un bâtiment regroupant une équipe de santé pluridisciplinaire afin de faciliter la vie des patients et des professionnels qui y seront localisés. Elle réunira dans le même bâtiment 4 médecins généralistes, 8 orthophonistes, 2 kinés, une infirmière et une pharmacie, ainsi qu'une micro-crèche de 10 places (*Au cœur des bébés*, implantée dans le parc d'activités du Beck) qui se dédoublera grâce à ce nouvel équipement et qui pourra accueillir des enfants porteurs de handicap.

B - Les nouvelles constructions sont aussi nos futures recettes

Le marché de la construction immobilière se porte bien à Wattrelos. C'était un engagement fort du programme de la majorité municipale que d'encourager la réalisation de 1 000 logements supplémentaires en 6 ans. L'apport de nouveaux habitants est en effet bénéfique pour conforter les structures et services municipaux, abonder les effectifs scolaires, les clubs sportifs et les associations. L'enjeu est aussi financier, et en la matière il est essentiel, car seule la construction de nouveaux logements pourrait compenser, au moins en partie, la lourde perte de taxe foncière prévisible avec la démolition à venir de La Redoute.

Chaque année apporte son lot de constructions nouvelles dont la ville tirera à court terme les bienfaits. Pour mémoire en 2015 :

1°) Sur le site Hoste-Couteau au Laboureur, Vilogia a livré une résidence de 15 logements collectifs ainsi que 5 maisons individuelles. Cette opération s'est accompagnée d'une restructuration de ce cœur de quartier jusqu'alors enclavé.

2°) Sur le site de l'entreprise Griltex à Beaulieu, Projectim a réalisé 35 maisons.

3°) Au Touquet, à l'angle des rues de Boulogne et du Petit Château, Vilogia a complété son programme de "La Sapinière" par la livraison de 21 maisons en location.

Les programmes se poursuivent au même rythme en 2016. Pour la période 2016-2017 (hors opérations St Liévin, Lainière, Union), 353 nouveaux logements sont programmés (116 en accession, 237 en location). Parmi les opérations les plus notables, citons :

1°) la démolition de la friche Dubar-Warneton rue Jules Guesde, pour accueillir 48 collectifs et 13 individuels ;

2°) Au Crétinier, le bailleur social Habitat 59-62, prévoit la réalisation de 24 logements locatifs sociaux en collectif.

3°) Au Touquet - rue des Trois-Pierres - un programme mixte public-privé est porté par le bailleur social LMH, qui doit réaliser une première tranche de 16 logements collectifs sociaux sur une programmation globale de 40 à 50 logements.

4°) Au Touquet - carrière Cocheteux - la ville finalise la vente d'un terrain à Vilogia pour un ambitieux projet immobilier.

A l'avenir cette dynamique sera poursuivie avec les centaines de logements et de locaux professionnels à venir sur les sites Saint-Liévin, de Socowa et de la Lainière.

V – Pour le Budget 2016 : consolidation des acquis

Le budget 2016 s'inscrit dans la continuité des principes qui inspirent la politique municipale : **ne pas augmenter les taux d'imposition, ne pas accroître l'endettement.** Ne pas augmenter les taux d'imposition signifie qu'il faudra encore réaliser des économies sur le fonctionnement pour combler la baisse prévisible des recettes, et faire face aux dépenses dont la croissance est exogène. Pour y parvenir en 2016, la ville pourra s'appuyer sur une bonne exécution budgétaire en 2015. Ne pas accroître l'endettement nous oblige à contenir nos investissements dans une enveloppe restreinte pour ne pas emprunter plus que le remboursement du capital de la dette.

A - L'exécution budgétaire des dépenses de fonctionnement 2015 sera exemplaire

On se souvient de 2014 comme "annus horribilis", se soldant par un déficit de fonctionnement supérieur à 420 000 euros. En cause des dépenses de personnel qui se gonflaient (+ 5,9%) sous les hausses de cotisations, les revalorisations catégorielles, la mise en place des NAP, et autant de charges nouvelles de nature complètement exogène. Dans la foulée, le bouclage du budget primitif 2015 relevait de la gageure puisque pour équilibrer les comptes, il fallait, outre le gel des charges de personnel, réaliser une économie d'un million d'euros sur toutes les autres dépenses.

Le challenge était difficile mais il sera tenu, c'est une bonne nouvelle. Les charges de personnel seront contenues dans la limite fixée, nécessaire, de 35,3 millions d'euros et les services ont gardé le cap de la feuille de route qui leur était donnée. Le résultat de fonctionnement 2015 pourrait même, sauf accident, se solder par un (petit) excédent.

B - En 2016 les dépenses de fonctionnement resteront évidemment très contraintes et très surveillées

Les volumes du budget de fonctionnement 2016 seront évidemment assez comparables à ceux de 2015. Nos recettes étant quasi-identiques, les dépenses s'inscriront dans la continuité. Ce ne sera pas forcément facile car il faudra contenir ou compenser les tendances haussières de certaines charges.

1 – Comme chaque année la maîtrise des charges de personnel sera la clé de l'équilibre : une stabilité contrainte !

Toutes choses égales par ailleurs, les dépenses de personnel augmentent mécaniquement, ne serait-ce que par le jeu de la revalorisation annuelle du SMIC, des promotions d'échelons et de grades, des augmentations récurrentes de cotisations sociales, et autres réformes catégorielles. Contenir ces charges est un exercice difficile, impliquant de veiller constamment à minimiser les remplacements de départs en retraite ou d'arrêts maladie, les heures complémentaires et supplémentaires, obligeant à réorganiser en permanence les services. N'oublions pas que dans une masse globale que l'on veut – que l'on doit garder constante – les revalorisations individuelles et ou collectives ne peuvent avoir pour conséquence que la tendance à la baisse du nombre de postes.

En 2015, grâce à une gestion pointue des ressources humaines, (et même en ayant absorbé un peu de personnel de la petite enfance en provenance du CCAS), il est acquis que la ville réussira, sauf accident, à stabiliser la masse salariale globale (-0,47%).

Charges de personnel

2012	2013	2014	2015*
31 748 218	33 215 272	35 467 647	35 300 000

*estimation

Les efforts fournis ont donc une traduction concrète, financièrement positive pour les comptes municipaux. Mais ces efforts ne peuvent qu'être poursuivis car les simulations de dépenses pour 2016 sont spontanément à la hausse (35,8 M€), ce qui n'est pas possible sans déséquilibrer la section de fonctionnement. Dès lors, dans la construction budgétaire, il faudra tout faire pour tenir à 35,4 M€/35,5 M€ le niveau des charges de personnel (moins si possible), pour préserver les équilibres.

2 – L'enveloppe des subventions et participations : une stabilité voulue, au niveau nécessaire !

Si les dépenses de personnel ne dérapent pas, la quasi-stabilité des recettes rend possible le maintien de l'enveloppe des subventions aux associations, hors politiques contractuelles. Ce qui bien sûr ne veut pas dire qu'elles soient gelées individuellement pour les bénéficiaires, mais les ajustements devront rester in fine dans le montant global (1,57 M€ hors CCAS).

S'agissant de la participation aux écoles privées, compte tenu de la rationalisation des dépenses dans nos écoles publiques, nos charges étant en baisse, le coût moyen par élève suit cette évolution. Le coût total dépendra aussi du nombre d'élèves. Le budget prévisionnel doit pouvoir s'aligner sur les dépenses réalisées en 2015 (770 K€).

Enfin, s'agissant du CCAS, rappelons qu'il a plusieurs composantes : le fonctionnement administratif et financier du CCAS et de ses établissements rattachés (foyers-logements, soins à domicile,...), et les aides légales obligatoires et facultatives. Si les aides à nos concitoyens en difficultés demeurent inchangées, l'établissement public peut voir réduire sa subvention de fonctionnement, compte tenu de ses propres efforts de gestion et de rationalisation de services, et surtout de transferts de salariés liés à la petite enfance à la ville. La baisse de subvention, à affiner bien sûr contradictoirement avec le CCAS dans la préparation budgétaire, pourrait être de 300 à 400 k€.

3 - Préoccupante, la croissance du coût de l'énergie devra être compensée par la baisse des autres charges.

S'agissant du chauffage, son coût dépend pour beaucoup des aléas climatiques, et peut varier jusque plus de 300 k€ (1,39 M€ en 2013 contre 1,06 M€ en 2014, mais 1,2 M€ prévisibles en 2015). La météo est le principal vecteur de variation des dépenses de chauffage. Le montant de ce poste pourrait en 2016 être aligné sur celui de 2015, mais il n'est pas exclu qu'il faille le réviser en fin d'année.

Les dépenses d'éclairage public sont en revanche en pente ascendante. La charge augmente significativement en moyenne tous les ans : 424 k€ en 2012, 452 k€ en 2013, 480 k€ en 2014, et près de 500 k€ annoncés en 2015. De nombreuses communes ont pris des mesures drastiques, telles des coupures totales ou partielles, pour régler le problème. La ville ne peut pas non plus s'épargner une réflexion sur le sujet. Les pistes d'économie

existent : outre les coupures, il est possible de moduler la puissance de l'éclairage, d'installer des lampes moins dévoreuses d'énergie, de réduire le nombre de candélabres. Toutes ces mesures entrant désormais dans le Grenelle de l'environnement, pourraient s'intégrer, à l'avenir, dans un Agenda 21. Mais ces mesures supposent d'abord des dépenses d'investissement supplémentaires pour ce secteur, qui pourraient s'étaler sur plusieurs années. Un objectif raisonnable et atteignable serait de contenir la dépense, dans un premier temps, à 500 k€ en 2016.

Pour autant, cette poussée spontanée des coûts de l'énergie est une tendance de fond, et, dans la gestion de la « machine municipale », il est impératif d'en tenir compte en réduisant les autres charges de la ville, à l'image de la diminution de nos charges d'intérêts : elles seront de 2,08 M€ en 2016, au lieu de 2,14 M€ en 2015 (- 3 %). Rappelons que ces charges financières étaient de 2,37 M€ en 2012, et la baisse est donc de - 12,2 % en quatre ans !

3 – L'objectif en 2016, c'est de redresser l'autofinancement !

En 2016, il faudra faire des économies, comme cela a déjà été dit, pour équilibrer les comptes, et notamment adapter les dépenses aux recettes en (légère) baisse tout en faisant face aux dépenses exogènes incontournables (énergie, revalorisations salariales). Mais il faudra surtout faire des économies pour redresser l'excédent de recettes sur les dépenses, c'est-à-dire l'autofinancement, autrement dénommé « l'épargne ».

En 2014, le niveau d'épargne avait été nul ; il sera positif en 2015. Mais pour 2016, nous devons le conforter. Car l'autofinancement est un facteur de bon équilibre des comptes, et de crédibilité financière. Il est économe pour financer l'investissement (pas de charges d'intérêt) ; il facilite le désendettement.

A priori, dans l'idéal, la construction budgétaire pourrait se faire en prévoyant un « virement de la section de fonctionnement à l'investissement » de l'ordre de 400k€.

C – En 2016, limitation des dépenses d'investissement aux recettes possibles, stabilité de l'endettement, entretien du patrimoine : les lignes de force de la stratégie d'investissement

1 – Ce sont les recettes potentielles qui déterminent le niveau possible des investissements

Certaines recettes sont d'ores et déjà connues : 50 k€ de réserve parlementaire ; 550 k€ de FCTVA ; 900 k€ d'amortissements. A celles-ci peuvent s'adjoindre les 400 k€ d'autofinancement déjà évoqués, pour dégager un volume de recettes d'1,9 M€.

Des cessions d'actifs immobiliers – poursuite des discussions engagées en 2015 – peuvent être raisonnablement envisagées pour 1,0 M€. S'y additionneront les subventions d'investissement négociables (telle celle qu'accorde la MEL pour les travaux dans les piscines).

Dès lors, et si l'on stabilise le stock de dettes (c'est-à-dire qu'est levé un volume d'emprunts équivalent au remboursement du capital des emprunts antérieurs), le niveau d'investissements finançables en 2016 **ne peut excéder 2,9 M€**.

2 – Dès lors, le budget 2016 se construira sur un objectif d'investissements de 2,5 à 2,7 M€

Pour les investissements nouveaux, il pourrait s'agir : de l'équipement sportif de l'école Anatole-France (700 k€) ; des participations obligatoires en urbanisme (150 k€), pour Lainière, St-Liévin, Union ; d'un columbarium au cimetière du Crétinier (50 k€).

Dans l'entretien du patrimoine, seront priorisés : les travaux de la piscine (1 M€, dont 0,5 subventionnés par la MEL) ; les groupes de froid de la cuisine centrale (250 k€) ; le revêtement de sol salle Victor Provo (150 k€) ; la crèche familiale (82 k€).

Cela laisse une fourchette de 600 k€ à 800 k€ pour les autres dépenses récurrentes (informatique, espaces verts, entretien courant des bâtiments, éclairage public et voirie).

3 – La stabilisation de l'endettement est un objectif raisonnable

La charge de la dette n'est pas une charge excessive pour le budget de la ville. Ainsi l'annuité (capital + intérêts) est même d'une grande stabilité puisqu'alors qu'en 2002 elle se comparait annuellement à 8,83 % des RRF (recettes réelles de fonctionnement), ce chiffre est de 8,55 % en 2015.

Pour autant, bien sûr, comme cela a été fait régulièrement de 2012 à 2015, poursuivre la réduction du stock de dettes serait un facteur de détente utile de nos comptes. **Encore faut-il avoir les recettes qui permettent ce désendettement sans obérer l'entretien raisonnable du patrimoine et la poursuite des efforts nécessaires d'investissements pour les Watrelosiens conformément aux engagements du programme municipal.**

La proposition de cadrage budgétaire 2016 se veut **contrainte et réaliste**. Elle correspond au niveau estimé comme possible des recettes, au moment du Débat d'Orientations Budgétaires en décembre 2015. Si, bien sûr, le niveau de ces recettes se trouvait amélioré lors de l'élaboration effective du Budget, ou lors de l'exécution budgétaire, **les recettes d'investissement supplémentaires ainsi dégagées seraient consacrées au désendettement.**

RAPPORT
SUR
LA DETTE

Article L2312-1 CGCT

PLAN

- I) Structure de la dette
 - A) Caractéristiques générales
 - B) Encours de dette par prêteur
 - C) Dette par type de taux
 - D) Dette par index
 - E) Classement Gissler

- II) Gestion de la dette
 - A) Evolution de l'encours
 - B) Evolution de l'annuité
 - C) Emprunts réalisés

- III) Perspectives

I) Structure de la dette

A) Caractéristiques générales

Au 1^{er} janvier 2015, la dette de la ville se présentait comme suit :

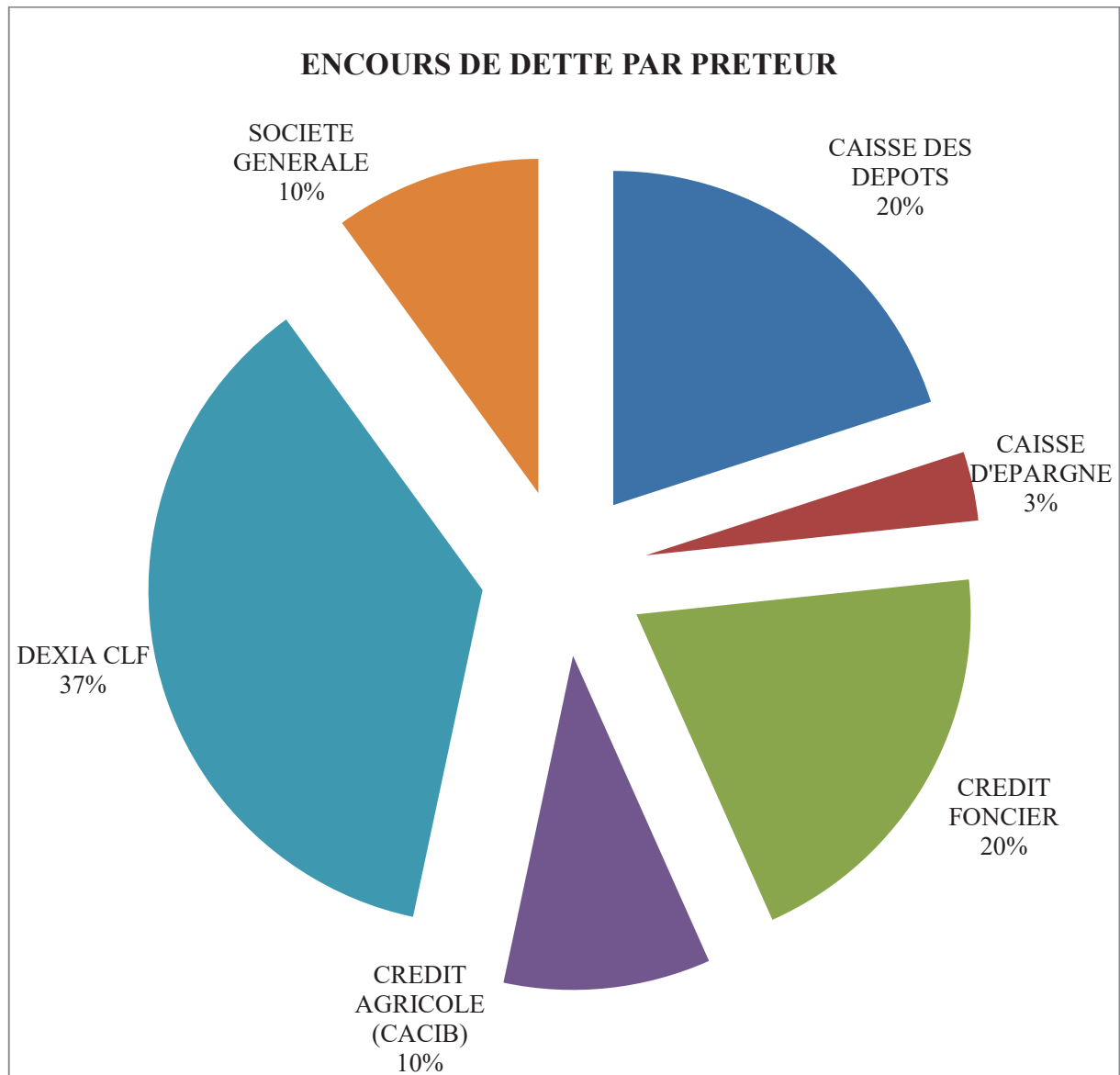
Rappel au 1^{er} janvier 2013

- encours : 57.814.670 €
- nombre de contrats : 34
- nombre de prêteurs : 6
- taux moyen : 3,59 %

- encours : 58.168.828 €
- nombre de contrats : 33
- nombre de prêteurs : 6
-taux moyen : 3,95 %

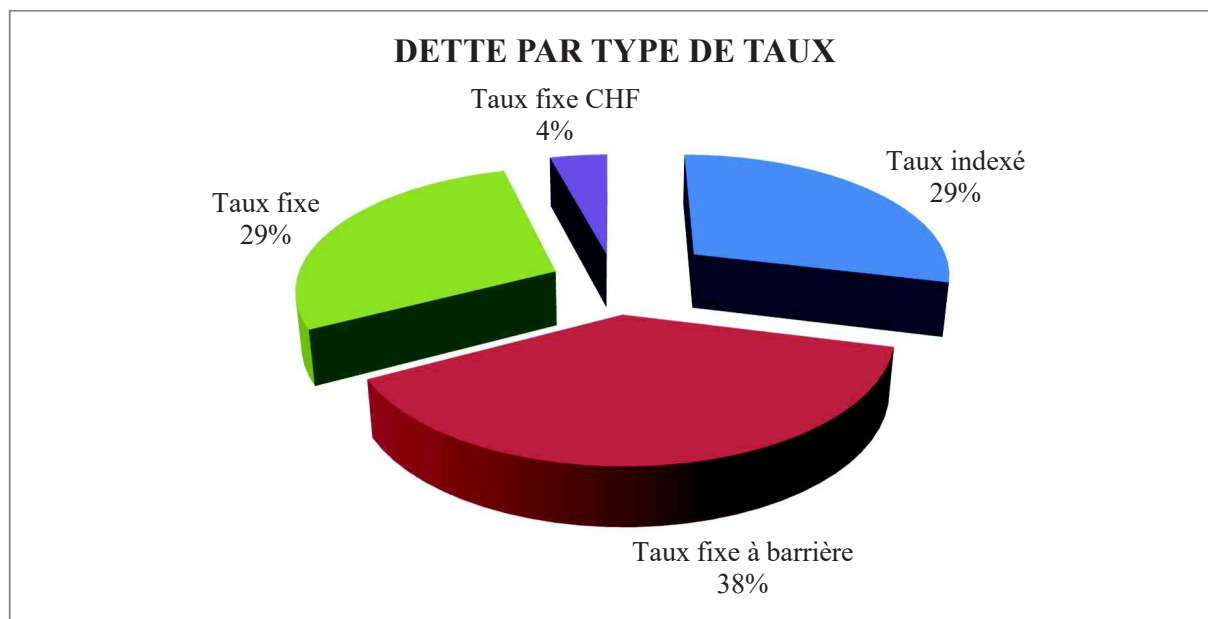
	Nb contrats	Encours	Taux indexé	Taux fixe à barrière	Taux fixe
DEXIA	12	27 515 171,69	3 504 430,86	19 043 721,62	4 967 019,21
CREDIT FONCIER	6	7 476 347,85			7 476 347,85
CREDIT AGRICOLE	4	5 173 215,87	973 215,87	3 200 000	1 000 000
CAISSE DEPOTS	7	9 171 620,38	7 859 395,60		1 312 224,78
CAISSE EPARGNE	1	2 242 833,85			2 242 833,85
CACIB (groupe CA)	1	2 733 480	2 733 480		
SOCIETE GENERALE	3	3 502 000	1 610 000		1 892 000
TOTAL	34	57.814.669,64	16.680.522,33	22.243.721,62	18.890.425,69

B) Encours par prêteur



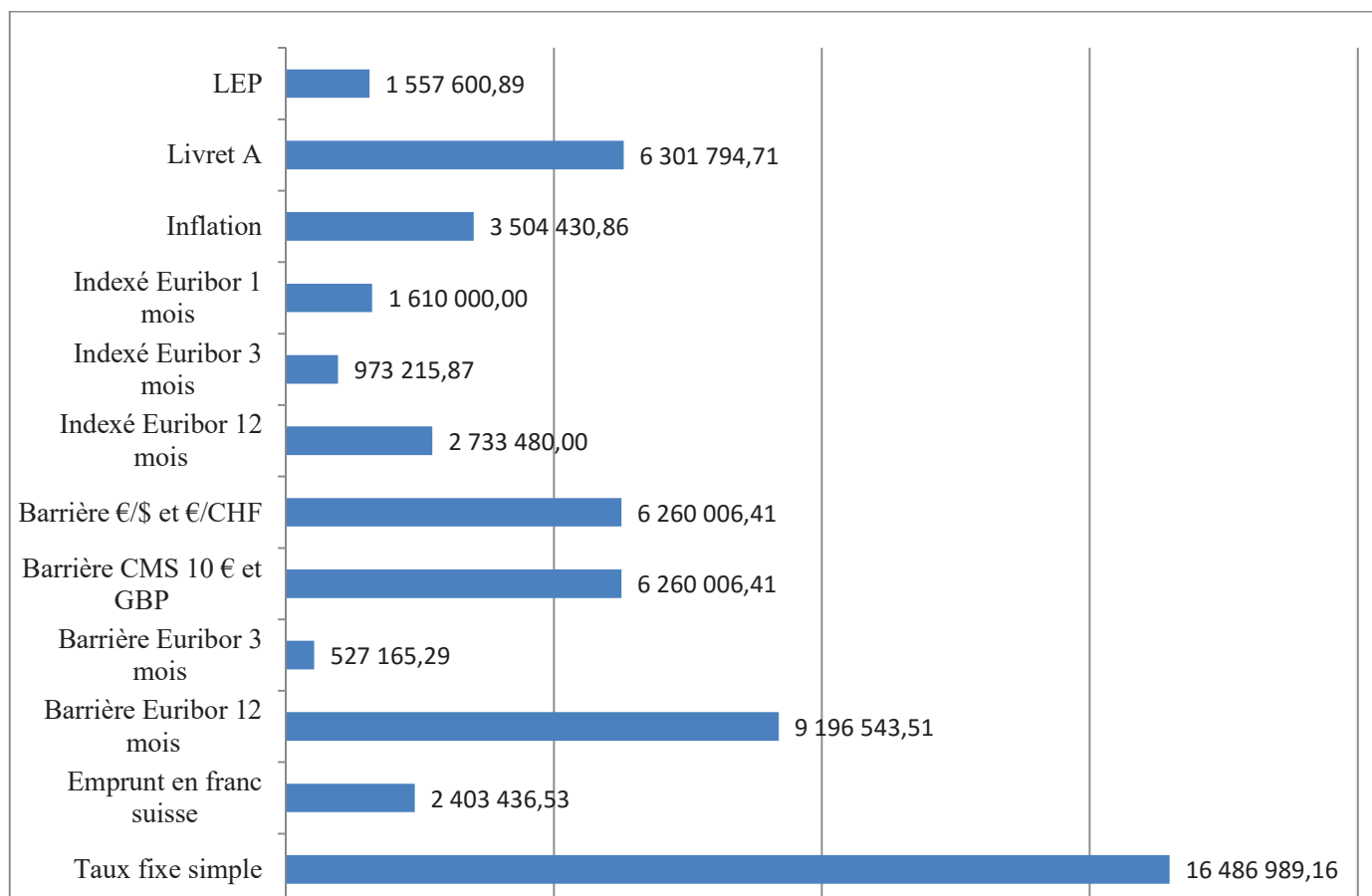
Il convient de noter que ces deux dernières années, le groupe Caisse d'Épargne / Crédit Foncier et la Société Générale n'ont pas souhaité répondre aux demandes de prêts.

C) Dette par type de taux

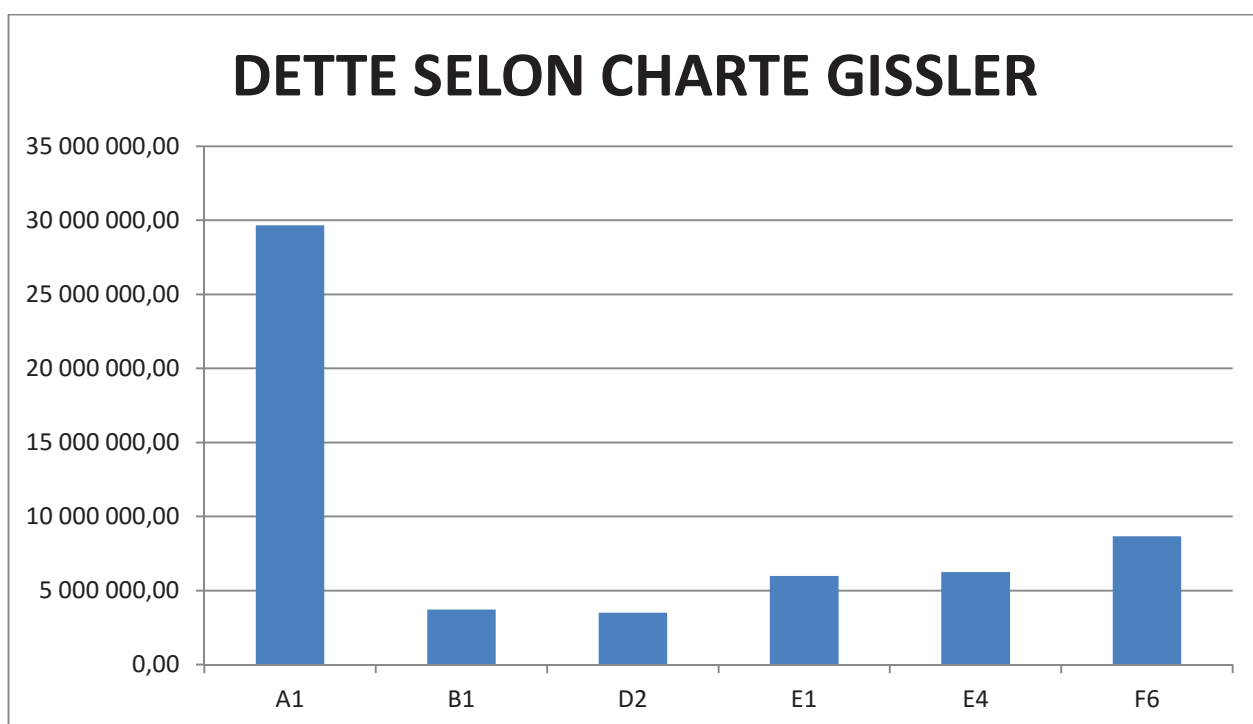


La dette s'équilibre entre les trois types de taux.

D) Dette par index



E) Classement Gissler



La classification, du nom de son auteur, M. Eric GISSLER, résulte de la charte de bonne conduite établie entre les établissements bancaires et les collectivités locales.

Classification des risques

	Indices sous-jacents		Structures
Niv. 1	Indices zone euro	Niv. A	Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique) Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
Niv. 2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	Niv. B	Barrière simple Pas d'effet de levier
Niv. 3	Ecart d'indices zone euro	Niv. C	Option d'échange (swaption)
Niv. 4	Indices hors zone euro Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Niv. D	Multiplicateur jusqu'à 3 Multiplicateur jusqu'à 5 capé
Niv. 5	Ecart d'indices hors zone euro	Niv. E	Multiplicateur jusqu'à 5
Niv. 6	Autres indices	Niv. F	Autres types de structures

II) Gestion de la dette

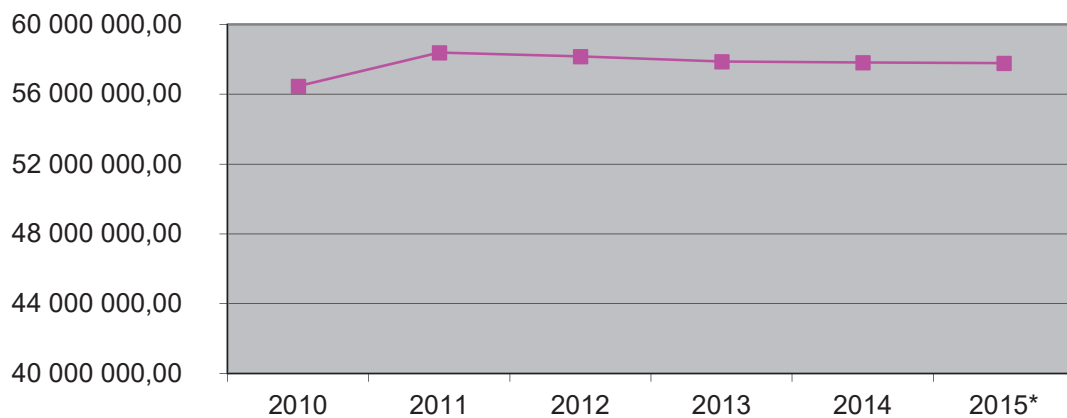
A) Evolution de l'encours

EVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE EN EUROS

	Encours de la dette en euros au 31 décembre	Emprunts nouveaux levés au cours de l'exercice	Dépenses d'équipement
2010	56 456 709,32	6 500 000,00	8 527 147,00
2011	58 392 746,53	4 189 956,00	5 775 038,00
2012	58 168 828,48	2 200 000,00	5 520 500,00
2013	57 868 033,81	2 300 000,00	6 108 318,00
2014	57 814 669,64	2 300 000,00	3 489 761,30
2015*	57 786 128,00	2 400 000,00	3 500 000

* estimation

Evolution de l'encours de la dette en euros au 31 décembre



	Encours de la dette en euros par habitant (pop DGF) au 31 décembre
2010	1 331,34
2011	1 387,62
2012	1 382,31
2013	1 382,72
2014	1 382,46
2015	1 377,86

B) Evolution de l'annuité

EVOLUTION DE L'ANNUITE DE LA DETTE EN EUROS PAR HABITANT ET EN % DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

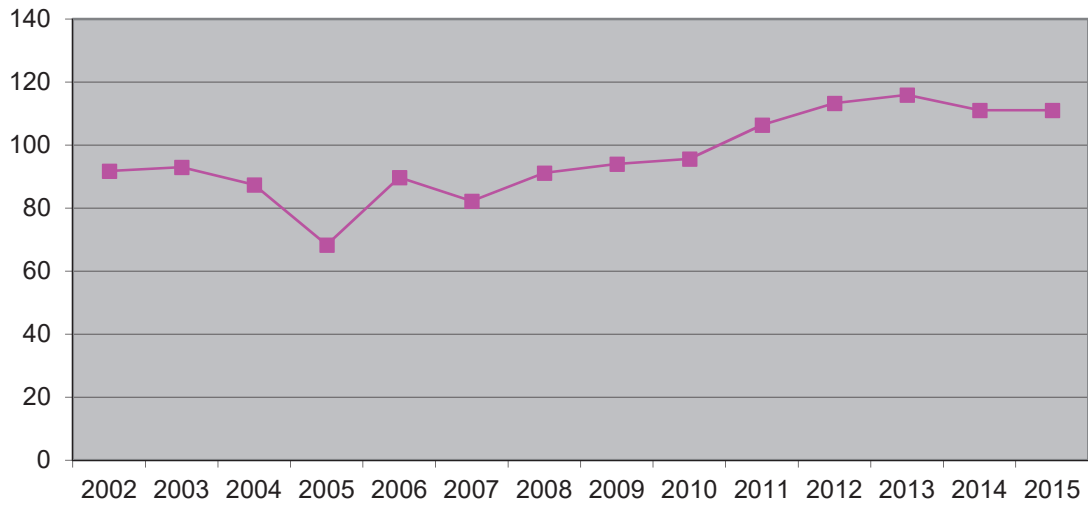
En €	Annuité de la dette par habitant (pop DGF)	En % des recettes de fonctionnement
2002	91,77	8,83%
2003	92,98	8,81%
2004	87,37	7,91%
2005	68,28	6,23%
2006	89,70	8,08%
2007	82,19	7,32%
2008	91,13	8,15%
2009	93,98	8,15%
2010	95,59	8,24%
2011	106,36	8,43%
2012	113,24	8,86%
2013	115,88	9,05%
2014	111,07	8,66%
2015*	108,21	8,55 %

*estimation

La moyenne nationale pour les communes de 20.000 à 50.000 habitants est de 134 € (source DGCL CA 2014).

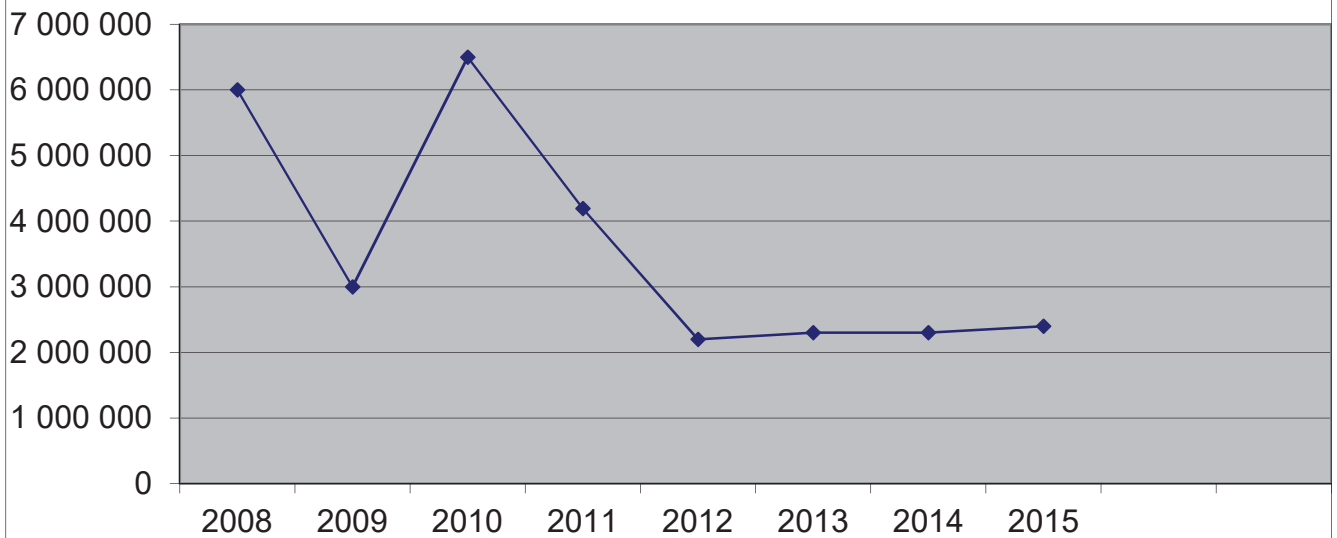
En pourcentage des recettes réelles de fonctionnement, le chiffre de la strate est de 9,11 %.

Evolution de l'annuité de la dette en euros par habitant



C) Emprunts réalisés

EMPRUNTS REALISES HORS RENEGOCIATION



III) Perspectives

En 2015, la ville a poursuivi sa politique de désendettement engagée en 2011, en empruntant moins que le remboursement du capital.

Deux emprunts seront contractés :

- Un de 1.500.000 € auprès du Crédit Agricole, au taux indexé sur l'Euribor 3 mois + 1,45 %, sur vingt ans, soit au taux actuel 1,45 % ; une option de passage à taux fixe sans pénalité est possible.
- Un de 900.000 € en cours de finalisation.

L'encours de dette est ainsi passé de 58.392.747 € en 2011 à 57.786.128 € en 2015.

Dette indexée

La ville compte dix emprunts à taux indexé dont neuf à taux révisables (intérêts connus avant l'échéance) et un à taux variable (intérêts connus à l'échéance).

Le prêt à taux variable est basé sur l'inflation (avec un minimum de 1,90 %) plus une marge fixe de 1,99 %, soit 3,89 %.

Les emprunts à taux révisable se décomposent comme suit :

INDEX	MARGE	VALEUR 01/10/2015	TAUX PREVISIONNEL
Euribor 1 mois (2)	0,48	-0,113 %	0,48 %
Euribor 3 mois	0,15	- 0,043 %	0,15 %
Euribor 3 mois	0,47	- 0,043 %	0,47 %
Euribor 3 mois	1,45	- 0,043 %	1,45 %
Euribor 12 mois	0,55	0,14 %	0,69 %
Livret A (4)	0,60	0,75 %	1,35 %
LEP	1,35	1,25 %	2,60 %

Dette à taux fixe à barrière

BARRIERE	TAUX FIXE	INDEX AU 01/10/2015	TAUX DEGRADE
Euribor 3 M > 6 %	4,52 %	-0,113 %	Euribor 3M + 0,09 %
Euribor 12 M > 5 %	3,88 %	0,14 %	Euribor 12 mois
Euribor 12 M > 5,50 %	4,01 %	0,14 %	Euribor 12 mois
Euribor 12 M > 5,50 %	4,09 %	0,14 %	Euribor 12M + 5 (E12M – 5,50 %)
Euribor 12 M > 5,70 %	4,70 %	0,14 %	Euribor 12 mois si < 6 % Euribor 12M + 5 (E12M – 5,57 %) si > 6 %
Euribor 12 M > 5,75 %	3,90 %	0,14 %	Euribor 12M + 5 (E12M – 5,75 %)
€/CHF - €/€ < 0	4,30 %	-0,0237	4,30 %+ 25 % (€/€ - €/CHF)
CMS 10 ans (GBP - €) < - 0,20	4,35 %	0,821	5,35 % – 5 (CMS 10 GBP – CMS 10 €)

Les barrières Euribor et la barrière CMS sont sécurisantes au vu des taux actuels.

Seule la barrière €/CHF - €/€ est dépassée. Le taux payé en 2015 a été de 5,7275 %, soit une dégradation de 1,4275 %, ce qui reste dans des limites raisonnables.

Annuité prévisionnelle 2016

- Remboursement du capital : 2.481.000 €
- Paiement des intérêts : 2.080.000 €
- Annuité : 4.561.000 €

Compte tenu du désendettement, le montant du remboursement en capital augmente chaque année tandis que la charge des intérêts diminue.

Conclusion

Soucieux de leurs ratios prudentiels sur le terme de leurs ressources, les établissements bancaires ne sont pas offensifs dans leur stratégie de prêts aux collectivités.

La Caisse des Dépôts ne finance que des projets structurants, ce qui a été le cas ces trois dernières années pour le réaménagement de Beaulieu (prêts PRU-AM indexés sur le livret A + 0,60 %), et adossés à un investissement spécifique.

Or, l'emprunt constitue cependant une ressource nécessaire et indispensable pour financer la section d'investissement.

La dette de la commune est donc de composition assez saine.

Son effritement contribue à réduire les charges financières. Ce qui, joint au fait que les taux d'intérêts moyens de la dette watrelosienne ont fléchi nettement ces dernières années (3,96 % en 2012, 3,95 % en 2013 mais 3,59 % en 2015), est bénéfique pour la commune.

Les marchés semblent s'installer durablement vers des taux assez bas (stimulés en cela par une politique « ouverte » de la Banque Centrale Européenne), mais Outre – Atlantique des tentations de relèvement des taux paraissent se manifester. Il importe de porter un regard attentif à ces évolutions.

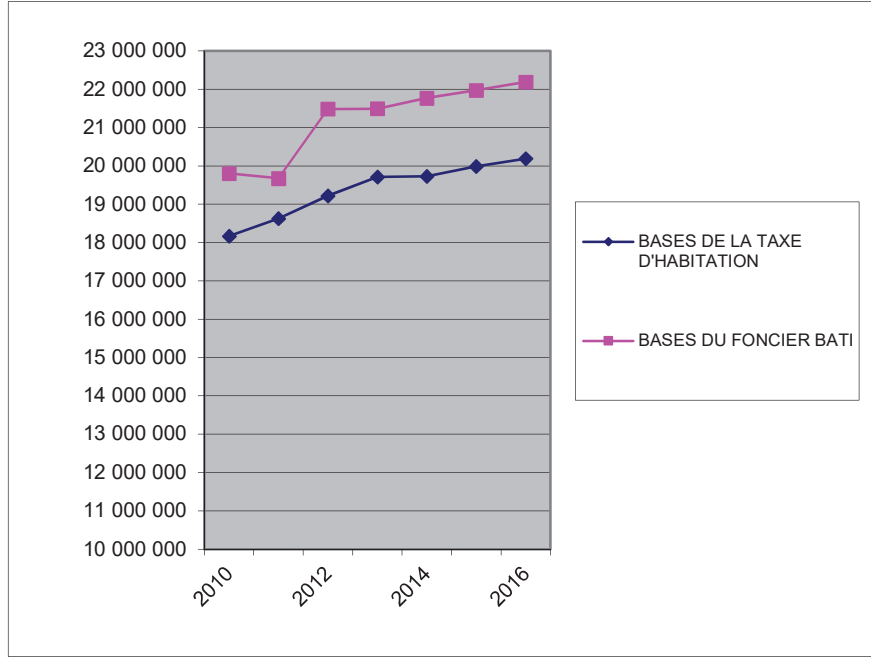
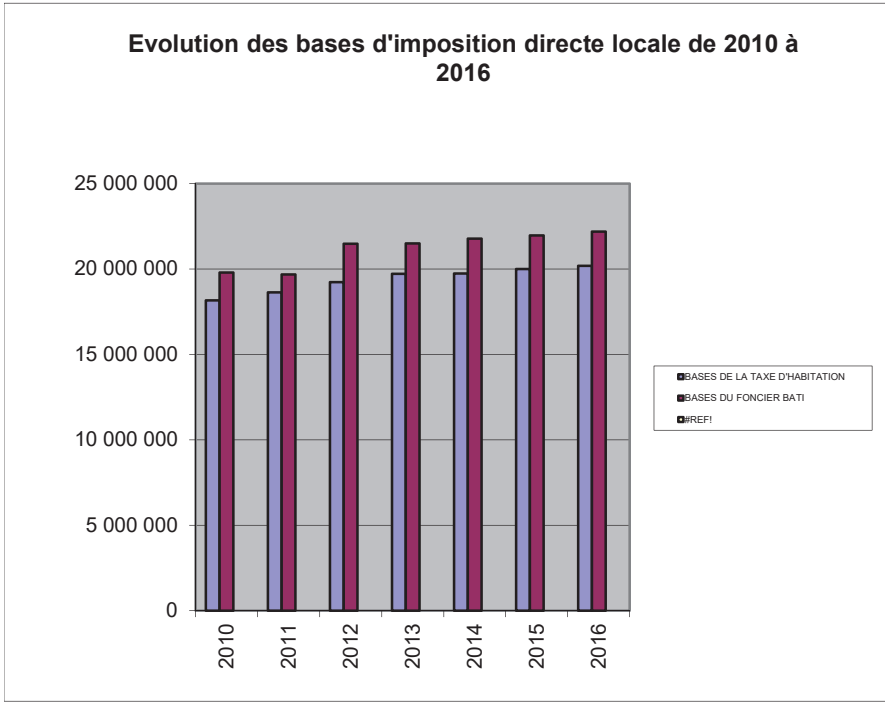
**RAPPORT
D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES**

**ANNEXE
FISCALITE**

EVOLUTION DES BASES D'IMPOSITION

	BASES DE LA TAXE D'HABITATION	BASES DU FONCIER BATI
2010	18 165 718	19 800 935
2011	18 624 981	19 676 496
2012	19 222 428	21 484 682
2013	19 711 617	21 491 578
2014	19 731 433	21 772 172
2015	19 992 000	21 973 000
2016	20 191 920	22 192 730

les bases 2010 à 2014 sont les bases réelles.
 les bases 2015 sont les bases notifiées
 les bases 2016 sont les bases 2015 corrigées par la revalorisation PLF



EVOLUTION DES TAUX COMMUNAUX DES IMPOSITIONS DIRECTES DE 2010 A 2015

	TAUX DE LA TAXE D'HABITATION	TAUX DU FONCIER BATI	TAUX DU FONCIER NON BATI
2010	34,45	49,91	113,52
2011	34,45	49,91	113,52
2012	34,45	49,91	113,52
2013	34,45	49,91	113,52
2014	34,45	49,91	113,52
2015	34,45	49,91	113,52

ELASTICITE DES RECETTES FISCALES

Elasticité des recettes fiscales au taux (pour + 1 %)		
TH	34,79%	+ 68.653 €
TFPB	50,41%	+ 110.963 €

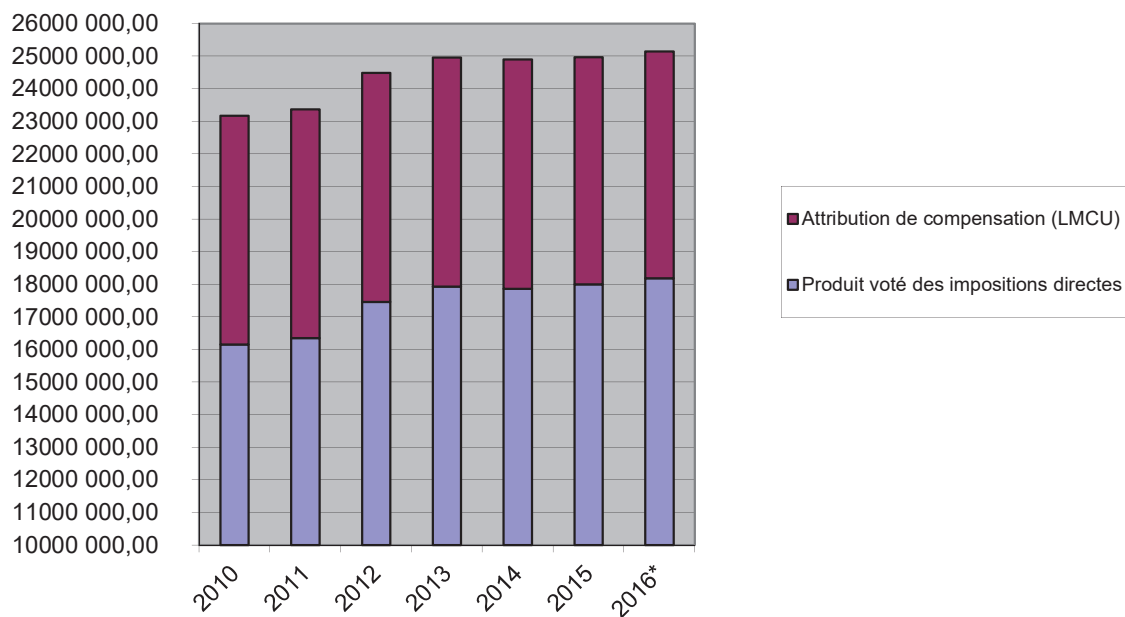
Elasticité des recettes fiscales au taux (pour + 1 point)		
TH	35,45%	+ 201.920 €
TFPB	50,91%	+ 221.927 €

EVOLUTION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS DIRECTES LOCALES

	Produit voté des impositions directes	Attribution de compensation (LMCU)
2010	16 157 974,00	7 020 075,00
2011	16 350 678,00	7 020 066,00
2012	17 465 780,00	7 020 061,00
2013	17 928 278,00	7 027 924,00
2014	17 868 028,00	7 033 057,00
2015	18 004 609,00	6 962 164,00
2016*	18 184 655,00	6 962 164,00

* produit estimé (en intégrant la seule revalorisation légale des bases)

Evolution du produit des impositions directes entre 2010 et 2016



LA FISCALITE DIRECTE PAR HABITANT EN 2015

BASE NETTE D'IMPOSITION PAR HABITANT (pop. DGF) EN EUROS

	WATTRELOS (2015)	Moyenne nationale strate (DGCL CA 2014)	Moyenne LILLE Métropole + 10.000 (2014)
Taxe d' habitation	476,69	1 351,00	757,26
Taxe foncière bâtie	523,93	1 356,00	877,48

PRODUIT VOTE PAR HABITANT EN EUROS

	WATTRELOS (2015)	Moyenne nationale strate (DGCL CA 2014)	Moyenne LILLE Métropole + 10.000 (2014)
Taxe d' habitation	164,22	245,00	244,48
Taxe foncière bâtie	261,49	314,00	233,23